

Gros plan sur

Les services à domicile de la Mutualité chrétienne

Aide & Soins à Domicile est une asbl de la Mutualité chrétienne. Le lien avec la Mutualité remonte à 1963. A cette époque, l'alliance des Mutualités chrétiennes choisit la Croix Jaune et Blanche comme partenaire privilégié pour les soins à domicile.

Grace à Aide & Soins à Domicile, la Mutualité chrétienne peut proposer à ses membres un ensemble de solutions pour vivre chez soi quand la maladie, l'âge ou la perte de mobilité se fait sentir, mais aussi pour les familles actives et débordées.

Aides ménagères, aides familiales, gardes-malades, infirmières, puéricultrices, éducatrices, aides-soi-

gnantes, handicap-répit... au total, ce sont près de 900 travailleurs qui œuvrent au quotidien auprès de 8.000 familles du Hainaut oriental.

"Mieux vivre chez soi", c'est le défi quotidien de ces 900 travailleurs. En d'autres mots, c'est permettre à toute personne de recevoir chez elle, l'aide et les soins nécessaires pour mieux vivre son quotidien.



Vous avez besoin d'aide? Quel service convient le mieux à vos attentes? Toutes les informations sur les services sont présentées et détaillées dans la brochure annexée à votre journal En Marche.

Situations de vie différentes... des réponses personnalisées

Au quotidien, les travailleurs sociaux de Aide & Soins à Domicile rencontrent des familles, des personnes âgées, handicapées, dépendantes. Chaque situation est unique, chaque réponse apportée l'est aussi.

Colette, 45 ans, maman de Maia 8 ans
"Pour moi, ce n'est pas toujours facile... Après le boulot, j'enchaîne les déplacements... aller rechercher Maia à l'école, les courses, passer chez Grand Maman lui déposer ses médicaments. Puis, c'est la valse des devoirs, du souper pour terminer devant la télé avec ma manne à repasser. Cette course permanente m'épuise parfois".



Pour les enfants aussi, Aide & Soins à Domicile a développé des services adaptés.

Carine, coordinatrice des services gardes d'enfants malades et handicapés : "Longtemps, Aide & Soins à Domicile s'est adressé à un public de personnes âgées. Mais ce n'est plus le cas. Nous avons 17 puéricultrices qui assurent des gardes d'enfants malades à domicile. Et depuis trois ans, nous avons un service "Handicap-Répit". Il s'agit d'une solution adaptée aux parents dont un enfant est porteur d'un handicap. Depuis sa naissance, les parents de Zoé n'ont plus eu la possibilité d'un moment privilégié à deux, faute de baby-sitter prête à s'occuper de Zoé. Maintenant, plusieurs fois par an, notre équipe se rend auprès de Zoé et les parents ont redécouvert le plaisir d'une soirée au restaurant".

d'aides familiales et d'aides ménagères sont venues aussi, offrant une solution très simple et très humaine. Papa s'entendait avec chacune d'elle. Après son hospitalisation, ce sont les infirmières qui sont venues pour assurer ses soins. Quand il est devenu plus faible, les gardes malades et les infirmières spécialisées ont été là pour assurer les soins, une présence et un soutien presque permanents. Grâce à toutes ces équipes, j'ai pu respecter jusqu'au bout le souhait de papa".



Génération sandwich

Colette est l'exemple-type de la mère de famille débordée. Elle doit à la fois s'occuper de ses parents, de ses enfants, de son boulot et de sa maison. Elle est "prise en sandwich" entre ses parents qui deviennent dépendants et ses enfants à charge. Ce rythme effréné peut entraîner un stress important. Dépassées par les événements et se sentant coupables, ces personnes peuvent ressentir une grande fatigue ou tomber malade plus facilement.



Comment éviter cela ?

En se faisant aider !

Laura, assistante sociale : "Dans le cas de Colette, nous pouvons lui proposer un service d'aide ménagère pour sa maison et son repassage. Pour sa maman, une aide familiale peut faire les courses, lui préparer ses repas, lui apporter une présence régulière et réconfortante. Colette aurait ainsi plus de temps pour elle et pour sa famille".



"Papa a toujours voulu vieillir chez lui..."

Bruno, 55 ans, a voulu respecter le souhait de son papa.

"Papa a toujours voulu vieillir chez lui, près de son jardin. Quand son état de santé s'est dégradé, tout s'est compliqué. Grace aux équipes de Aide & Soins à Domicile, nous avons pu tout mettre en œuvre pour respecter son souhait le plus cher. Au début, nous avons fait quelques aménagements dans la maison, lui avons fourni un bracelet de télévigilance, et fait livrer des repas à domicile. Puis, les équipes

Pour des situations plus complexes

Aide & Soins à Domicile propose également des solutions coordonnées et sur mesure. Une collaboration avec le Centre de Coordination Aide & Soins à Domicile permet de mettre en place un large éventail de services. Isabelle, coordinatrice au Centre de Coordination Aide & Soins à Domicile : "Dans le cas du papa de Bruno, nous avons mis en place un carnet de liaison pour que les différents professionnels qui se suivent à domicile puissent communiquer entre eux et avoir connaissance de l'évolution de la situation du patient. Nous avons aussi organisé plusieurs rencontres avec le médecin traitant, les différents intervenants et Bruno pour que tout se passe au mieux, jusqu'au bout".

Avantages

Des avantages financiers pour les membres de la Mutualité chrétienne

Les services de Aide & Soins à Domicile sont accessibles à tous.

En tant que membre à la Mutualité chrétienne, vous bénéficiez :

- > De 10 jours remboursés si vous faites appel à une garde d'enfants malades!
- > Du remboursement complet de votre quote-part personnelle si vous faites appel aux soins infirmiers de la Croix Jaune et Blanche!
- > De 50% de réduction si vous faites appel au service aide ménagère tarif social ou garde à domicile
- > De 50% de réduction sur les frais de déplacement si vous faites appel au service d'aide ménagère titres-services
- > De 8 heures de remboursement par mois si vous faites appel au service Handicap-Répit

Dans tous les cas, vous ne devez pas avancer l'argent, votre réduction en tant que membre de la Mutualité chrétienne est directement déduite de votre facture.

¹ A partir du 1^{er} janvier 2012.



A la recherche d'un emploi ?

Vous êtes infirmier(e), aide soignante, aide familiale, puéricultrice, assistante sociale, aide ménagère et êtes à la recherche d'un emploi de qualité dans un environnement stable et stimulant.

Aide & Soins à Domicile Hainaut oriental recrute de façon permanente. En moyenne, un à deux engagements ont lieu chaque semaine. Envoyez votre candidature !

Aide & Soins à Domicile Hainaut oriental
 Rue de la Station 17, 6540 Lobbes.

Tél. 071 599 666

Infos sur www.fasd.be/cct

Pour toute nouvelle demande, un travailleur social se rendra chez vous pour trouver les meilleures solutions par rapport à vos besoins.

Infor Santé

Les médicaments, un marché (pas) comme les autres !

Suite et certainement pas fin de cette série ! Après avoir parlé du prix des médicaments, voici un petit aperçu des stratégies utilisées par les firmes pharmaceutiques pour nous pousser à les consommer.

On prend (généralement) des médicaments quand on est malade, répondez-vous.

Normalement oui... Connaissez-vous les maladies suivantes : le "trouble d'anxiété sociale", le "trouble dysphorique prémenstruel" ou encore le "trouble affectif saisonnier" ? Ces maladies (qui n'en sont pas) sont le résultat de la recherche, non pas d'un laboratoire pharmaceutique mais... de puissantes sociétés de marketing qui travaillent pour l'industrie pharmaceutique.

Pour continuer à vendre des médicaments qui arrivent au bout du brevet ou recycler des molécules qui n'ont pas de succès, l'industrie pharmaceutique a trouvé cette idée géniale : vendre des maladies.

La méthode : convaincre des gens bien portants qu'ils sont malades ou des personnes légèrement malades que leur maladie est grave ou importante.

L'objectif : vendre un maximum de petites pilules !

Et à quel domaine de la santé s'intéresser pour atteindre cet objectif ? La santé mentale parce que les symptômes de l'anxiété, la dépression sont difficilement mesurables et peuvent donc être redéfinis facilement. On peut mesurer clairement l'efficacité d'un antibiotique, par exemple. Mais c'est beaucoup moins évident pour un antidépresseur.

On va donc tenter de convaincre que des troubles de la vie quotidienne, des sautes d'humeur, de la colère, de

la tristesse sont des pathologies qu'il faut soigner avec des antidépresseurs. Comment ? Pas en le disant directement bien sûr ! D'autant que la publicité pour les médicaments est très réglementée. Cela va se faire plutôt sous forme de spots TV, d'information sur la dépression : "Vous vous sentez fatigué, vous manquez d'énergie, vous êtes morose, allez voir votre médecin, c'est peut-être une dépression". Mais quand on cherche qui a réalisé le spot ou la page du journal, on trouve une association de promotion de santé mentale et derrière l'association... la firme XY qui vend le xxxZAC ou le xxxNAX.

C'est comme cela que le petit blues de l'hiver dû au manque de soleil devient "trouble affectif saisonnier", que la mauvaise humeur ou le cafard que vivent les femmes avant leurs règles devient un "trouble dysphorique prémenstruel" et que de la timidité pourrait devenir "trouble d'anxiété sociale" à traiter avec des psychotropes, antidépresseurs et autres benzodiazépines tout à fait anodins pour la santé, évidemment ! Tout cela bien expliqué et prouvé par des experts médecins, psychiatres... payé par... ? La firme pharmaceutique.

Un exemple récent ?

Qui trouvons-nous derrière la campagne massive de sensibilisation sur les troubles de l'érection ? Une association ELB soutenue par la Belgian Society for Sexual Medicine. Et qui se



N'avalons pas n'importe quoi !

cache derrière ELB ? Une des trois sociétés qui vend les petites pilules miracles qui tente de nous convaincre qu'il s'agit là d'un problème de santé majeur. On ne peut pas faire de publicité pour le médicament ? Pas grave, transformons un trouble bénin en maladie grave et faisons de la promo sur la maladie... Futé non ?

Tout cela a été dénoncé par de nombreux médecins dans le monde entier mais ce petit jeu continue et risque au contraire de s'amplifier. La capacité à créer de nouveaux marchés de maladies rapporte des milliards de dollars en vente de psychotropes. Beaucoup plus lucratif que la recherche d'un vaccin contre la malaria.

Restons donc sur nos gardes, aiguillons notre sens critique et n'avalons pas tout ce qu'on nous raconte sur notre santé...

// DOMINIQUE SERBRUYNS - INFOR SANTÉ

ÇA SE PASSE

Le Père Noël est un rockeur

///
1 JOUET = 1 ENTREE = 1 ENFANT HEUREUX

La onzième édition du festival Le Père Noël est un rockeur aura lieu le samedi 10 décembre dès 18h, Salle du Patro, Rue de la Cour 19 à Thuillies. Avec à l'affiche : Yew, Buenas Ondas, Los Petardos, Milk, Kaf*K, The Tangerines et The Black Hat.



Cette année encore, nos animateurs de Jeunesse & Santé se mobilisent. Ils vous accueilleront dès l'entrée. En échange d'un jouet en excellent état, d'une valeur minimale de 10 euros (attention : pas de peluches, ni de jouets à piles, ni de puzzles) vous entrerez gratuitement aux concerts. Vous n'avez pas de jouets chez vous ? Pensez aux adolescents ! Maquillage, bandes dessinées ou encore des DVD feront le bonheur des plus âgés. Après les concerts, les animateurs trieront les jouets et accompagneront le Père Noël dans sa tournée de distribution. L'année dernière, cinq institutions de la région ont ainsi bénéficié de l'opération.



QUALIAS
www.qualias.be

Les téléphones Doro : simples et accessibles. Le cadeau idéal pour les fêtes.



-10% SUR TOUTE LA GAMME + UNE HOUSSE GSM GRATUITE*

Plébiscités par les seniors, Doro offre les téléphones et gsm les plus adaptés pour continuer à communiquer avec ses proches en toute liberté :



- > Menus simplifiés
- > Volume sonore amplifié
- > Grandes touches
- > Touche d'appel d'urgence

Liste des magasins

Courcelles	071/468 151	Montigny-Le-Tilleul	071/519 000
Charleroi	071/302 772	La Louvière	064/222 560
Soignies	067/645 826	Anderlues	071/548 395
Chimay	060/414 029	Nalines-Gerpinnes	071/228 229
Châtelet	071/382 037		



Promotion valable du 01 au 31 décembre 2011. Les prix s'entendent TVA incluse. *Housse gsm offerte à l'achat d'un gsm.

Info Mutualité

Vous tombez malade. Dites-le vite à votre mutualité !

L'incapacité de travail, c'est une grippe, un tour de reins, une jambe cassée... Bref, pour raison médicale, vous êtes incapable d'aller travailler ou de remplir vos obligations en matière de chômage. Sous certaines conditions, votre mutualité vous versera un revenu de remplacement, appelé aussi indemnité de maladie.

En cas de maladie, vous devez d'une part prévenir votre employeur (ou l'ONEM). D'autre part en informer votre mutualité en lui remettant votre certificat médical très rapidement : **vous avez 48 heures !** Cette attestation d'incapacité de travail, aussi appelée "formulaire confidentiel", est un document officiel très important qui nous permet de calculer à partir de quel moment vous serez indemnisé. Il doit être remis par la poste, le cachet postal faisant foi. Vous pouvez aussi le déposer directement contre accusé de réception au siège central de la Mutualité, 40 rue du Douaire à 6150 Anderlues. Il ne faut surtout pas le déposer dans notre réseau de boîtes aux lettres, ni nous fournir une photocopie. Seul le certificat original, dont toutes les rubriques doivent être complétées, est considéré valable.

Feuille de renseignements

Dès réception de votre certificat médical, la mutualité vous envoie une feuille de renseignements. Vous devez la compléter et la transmettre à la

mutualité. Votre employeur ou votre organisme de paiement du chômage est aussi contacté par la mutualité afin de lui demander les données salariales nécessaires pour pouvoir déterminer le montant de vos indemnités en cas d'incapacité de travail. Cette feuille de renseignements sert à calculer le montant de vos indemnités. Renvoyez-la rapidement !

Dès réception de votre certificat,

le médecin-conseil peut vous convoquer à tout moment pour un examen médical. Munissez-vous alors de tous les documents médicaux en rapport avec votre incapacité de travail dont vous disposez. Une absence non-justifiée entraîne une suspension du paiement de vos indemnités.

Pendant la première année d'incapacité de travail, le patient est amené à rencontrer son médecin-conseil à plusieurs reprises. Ensemble, ils éclaircissent la situation médicale, resituée dans un contexte global de travail. A l'issue de chaque consultation, le médecin-conseil décide de poursuivre (ou non) la reconnaissance de l'incapacité de travail.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec votre conseiller mutualiste habituel.

Bon à savoir

Dates de paiements des indemnités de décembre : Pour les personnes en incapacité primaire (moins d'une année d'incapacité de travail), les indemnités de la première quinzaine seront versées le 19/12 et la deuxième quinzaine le 27/12. Pour les personnes en invalidité et les indépendants, les indemnités du mois de décembre seront versées le 20/12

VACANCES

Les voyages hiver 2011 - 2012 avec votre Mutualité

/// Pour toute inscription avant le 10 décembre, bénéficiez d'une réduction de 25 EUR sur votre séjour en Espagne, en Suisse, en Bourgogne ou dans le Val de Loire. Programme et inscription au 071/54.85.08

Mutualité chrétienne Hainaut Oriental
Rue du Douaire, 40 • 6150 Anderlues
Éditeur responsable : Jean Michel Namurois
Fax : 071/548.550
e-mail : anderlues@mc.be

Tél. 071 548 548